

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Madame Michèle TAHON rue du Ruisseau, 21 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé rue du Ruisseau 21 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 250 W.

Le projet consiste en la régularisation de plusieurs travaux :

- L'extension de l'annexe en toiture plate sur 2 m supplémentaires vers le jardin en alignement avec la façade arrière du volume principal.
- La construction d'un volume latéral annexe de 13 m² à destination d'abri de jardin et vélos incluant un espace couvert barbecue.
- Le placement de deux cheminées (inox et maçonnerie).

Et présente les caractéristiques suivantes :

le projet s'écarte des prescriptions du lotissement en matière de :

- 1. constructions en débordement de la zone de bâtisse.**
- 2. largeur des constructions > aux 2/3 de la largeur de la zone de bâtisse.**
- 3. recul latéral non aedificandi < à 3 m (mitoyen à gauche ; 1.08 m à droite).**
- 4. profondeur des constructions > 14 m (14.57 m).**
- 5. abri de jardin + barbecue : superficie > 8 m² et implantation à moins de 10 m de la zone de construction.**
- 6. teinte claire de la brique**
- 7. pente toiture (plate et/ou < à 30°)**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 16/01/2018 au 01/02/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/01/2018 au 01/02/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 09/01/2018.